



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 6 FÉVRIER 2023

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 6 février 2023 à 20H00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Anik Corminboeuf, mairesse
Christian Drapeau
Mario Pelletier
Raymond Malo
Jacques Sirois
Andrew Caddell
Hervé Voyer

Assiste également à la séance :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La mairesse remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23.02.32 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23.02.33 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Jacques Sirois
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture. Les procès-verbaux ont été affichés aux endroits prévus et sont adoptés.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

SUIVI DU DÉPOT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose un rapport aux membres du conseil concernant un suivi de la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance a été transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an.

Suite au troisième avis transmis aux propriétaires concernés, la liste officielle définitive sera déposée à la séance ordinaire du 6 mars prochain. Lors de cette même séance, le ou les dossiers impayés ou en attente d'arrangements seront déposés pour vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Kamouraska. À date du jour, il ne reste qu'un propriétaire qui n'a pas donné suite aux correspondances transmises.

RÉSOLUTION POUR TRANSFERT D'UN MONTANT DE 10 000,00 \$ PROVENANT DU FONDS GÉNÉRAL – GREFFE - NUMÉRO DE GL/ 02-14000-000 AFIN DE COMBLER LA RÉSERVE CRÉÉE POUR LA TENUE D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

23.02.34_ RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET DEMANDÉ PAR La MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder au transfert d'une somme de 10 000.00 \$ provenant du GL/02-14000-000 afin de combler la réserve créée par le règlement 2022-11, adopté le 9 janvier 2023 pour la tenue d'élections municipales.

RÉSOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE AU MTQ VISANT DES TRAVAUX À EFFECTUER EN 2023

23.02.35 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le Ministère des Transports :

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE la municipalité demande au ministère des Transports du Québec :

De lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à signer les permis.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

23.02.36 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Kamouraska a pour mandat d'assumer le leadership du développement socioéconomique de sa localité;

CONSIDÉRANT QU'il revient au maire et ses conseillers d'insuffler un vent de dynamisme dans leur communauté et de mettre en place les moyens de faire émerger les projets de développement;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement est un outil de réflexion pour le conseil municipal et le comité de développement;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement permettra de mettre en branle des projets de développement structurants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pour objectif d'assurer la pérennité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le plan de développement nécessite une réactualisation ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des territoires propose une enveloppe de 5 000 \$ aidant les municipalités à mettre à jour leur plan de développement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer

APPUYÉ PAR Raymond Malo

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal de la municipalité de Kamouraska demande par la présente résolution au Fonds de développement des territoires de lui accorder le montant prévu à la réactualisation du plan de développement soit 3 000.00 \$.

RÉSOLUTION POUR RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANNÉE 2022 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

22.02.37 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo

APPUYÉ PAR Mario Pelletier

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le rapport annuel d'activités – Autorité locale- année 2022- plan de mise en oeuvre en Sécurité Incendie de la MRC de Kamouraska.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE PROTECTION INCENDIE EN BÉTON DANS LE RANG DE LA HAUTE-VILLE

23.02.38 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité procèdera à la construction d'un réservoir-incendie sur le Rang de la Haute-Ville au printemps ;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés par Guillaume Bouchard, ingénieur, et qu'une surveillance doit être mise en place pour le suivi du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell

APPUYÉ PAR Jacques Sirois

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, pour la surveillance partielle de chantier pour la construction d'un réservoir de protection sur le Rang de la Haute-Ville.

Coût demandé : 5 990.19 \$ incluant les taxes applicables.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CCU POUR L'ANNÉE 2022

La directrice générale remet aux membres du conseil municipal le rapport annuel applicable à l'année 2022 du Comité Consultatif d'Urbanisme qui a été préparé par Claude Dionne, membre du CCU et représentant de la population. La lecture a été faite par Mario Pelletier, président du CCU.

RÉSOLUTION POUR MANDAT DE GESTION À LA MRC DE KAMOURASKA CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS (SECTEUR URBAIN) DE LA MUNICIPALITÉ

23.02.39 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska manifeste son intention de transférer à la MRC de Kamouraska la responsabilité d'émettre les permis ou certificats dans le secteur urbain de la municipalité ;

ATTENDU QUE la MRC a déjà sous sa responsabilité l'émission des permis ou certificats des demandes provenant de la zone agricole ainsi que les demandes de permis pour l'installation de puits d'eau potable et d'installations de systèmes d'évacuation des eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité demande à la MRC de Kamouraska de prévoir des réunions mensuelles avec le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les dossiers touchant la réglementation du PIIA (plan d'implantation et d'intégration architectural) applicable à la zone urbaine seulement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois

APPUYÉ PAR Raymond Malo

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

QUE la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska d'analyser et d'informer la municipalité de la possibilité de prendre sous sa responsabilité l'administration des permis et certificats dans la zone urbaine et d'informer la municipalité des coûts engendrés par cette nouvelle demande.

**RÉSOLUTION POUR DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – BUREAU D'ACCUEIL
TOURISTIQUE ET CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2023**

23.02.40 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité appuie financièrement Développement de Kamouraska pour la réalisation des activités estivales applicable aux salaires à verser + les charges sociales :

- Bureau d'accueil touristique : 17 450.00 \$ (pour deux employés)
- Camp de jour : 25 839.00 \$ (pour trois employés)

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR
DÉVELOPPEMENT DE KAMOURASKA**

23.02.41 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Kamouraska désigne monsieur Christian Drapeau, conseiller municipal, à agir à titre de représentant municipal sur l'organisme : Développement de Kamouraska.

**RÉSOLUTION POUR EMBAUCHE TEMPORAIRE DE BRITT PAUCHET (ADJOINTE
ADMINISTRATIVE)**

23.02.42 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Jacques Sirois
**ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE, madame Brit Pauchet, soit nommée adjointe administrative en remplacement de madame Renelle Gaudet étant le départ de celle-ci le 16 février prochain et ce, à compter du 31 janvier 2023 jusqu'à ce que les postes permanents soient comblés.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DES TRAVAUX EN COURS D'EAU POUR 2023

23.02.43 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Andrew Caddell
APPUYÉ PAR Raymond Malo
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie les travaux d'entretien sur les dispositifs 2 et 6 de l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Denis prévus par la MRC en 2023 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DÉPOSÉE PAR ÉCHO-TECH VISANT LA MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

23.02.44 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par **ÉCHO-TECH** pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés datée du 3 février 2023.

V/Réf : MBO-23-0050

Coût demandé : 1 875,00 \$ avant taxes.

Cette offre de service acceptée n'inclut pas les échantillons de boue suggérés sur ladite offre.

DOSSIERS CCU

DOSSIER : 2022-65 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – 3 RUE SAINT-LOUIS SUR LE LOT 4 008 230

23.02.45 RÉSOLUTION

Le propriétaire présente une demande de réfection de la toiture d'un bâtiment secondaire (cabanon) avec un bardeau qui s'harmonisera avec celui du bâtiment principal.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation telle que soumise.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

DOSSIER : 2023-01 – DEMANDE DE PERMIS : 45, AVENUE MOREL, SUR LE LOT
4 008 262

23.02.46 RÉSOLUTION

Remplacement du garage actuel par un plus grand bâtiment soit un garage / atelier à 2 étages).

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation telle que soumise.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

- Première rencontre avec la firme ID territoire concernant la mise à jour du plan de développement. Rencontre citoyenne (médiaposte) 25/02 et 18/03 concernant le plan de développement. Informations à venir sur les sujets qui seront à l'ordre du jour.
- Meubles Kamouraska : achat de bandes de patinoire et installation.
- Comité-Famille : activités tenues dans la semaine de relâche, activités Saint-Valentin.
- Remerciements à Antoine Plourde-Rouleau, Vincent Dagenais, Sylvain Desjardins, Claude Leclerc pour l'accessibilité à la patinoire et encadrement.

APPROBATION DES COMPTES

23.02.47 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/01/23 :	142 690.19 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	60 361.11 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR DÉCEMBRE 2022 :	203 051.30 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & greffière-trésorière

CORRESPONDANCE POUR JANVIER 2023 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le résumé de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – LE 13 MARS 2023

23.02.48 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'IL a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal de la municipalité de Kamouraska, lors de sa séance ordinaire du 6 février 2023 :

Proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

23.02.49 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de janvier est fermé.

- C.G. Thériault : 26 720.19 \$
- Ferme Paradis des Côtes : 8 431.50 \$
- 6 Tem TI : 190.86 \$
- Stéphane Dionne : 402.12 \$
- Dickner Inc. : 1 094.08 \$ + 358.97 \$
- IDS Micronet : 11.50 \$
- MRC de Kamouraska : 2 328.00 \$
- Surplus Général Tardif : 428.35 \$
- Groupe Dynaco Avantis : 210.01 \$
- Nordikeau : 3 219.30 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Interrogation sur la relocalisation des archives.
- Visuel du logo et organisation des fêtes (pour le 350^e anniversaire).
- Présentation des membres du Comité de Développement de Kamouraska.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

23.02.50 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance soit close. Il était 21H01.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref. trés.

NOTE :

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Anik Corminboeuf, mairesse